



La réduction générale de cotisations patronales intitulée aussi loi FILLON

Avant de démarrer

La formule de calcul du coefficient selon la cotisation FNAL	
Dans le cas d'un taux d'assujettissement de cotisation FNAL à 0.10 %	
Coefficient d'allègement	$0,3194/0,6*((1,6*SMIC \text{ horaire} * \text{horaire/salaire brut})-1)$
Allègement de cotisations	Salaire brut * coefficient d'allègement arrondi à 4 décimales
Dans le cas d'un taux d'assujettissement de cotisation FNAL à 0.50 %	
Coefficient d'allègement	$0,3234/0,6*((1,6*SMIC \text{ horaire} * \text{horaire/salaire brut})-1)$
Allègement de cotisations	Salaire brut * coefficient d'allègement arrondi à 4 décimales

Le calcul de l'allègement patronal s'effectue ainsi :

Salaire brut * coefficient d'allègement arrondi à 4 décimales

La régularisation

L'allègement se calcule soit selon la régularisation annuelle et dans ce cas, il faut effectuer les calculs selon les données de **SMIC en vigueur au 31 décembre 2023** et de salaire du mois en cours puis régulariser sur l'ensemble de l'année en décembre.

OU

Pratiquer par régularisation progressive mensuelle (C'est la solution courante).

Dans le cas les formules s'effectuent sur les cumuls de salaires et de **SMIC en cours au 31 décembre 2023** depuis janvier ce qui permet d'obtenir un allègement cumulé.

De cet allègement cumulé on retire les allègements calculés les mois précédents.

Le SMIC en cas d'absences

Le SMIC ne se calcule pas en fonction des heures réalisées sous la déduction des absences !

Il se calcule selon la formule suivant :

SMIC à utiliser = SMIC applicable hors absence * Salaire brut / Salaire hors absence



Exercices de niveau 1

1^{er} cas

Salaire de base	2 050.00 €
Prime exceptionnelle	150.00 €
Durée hebdomadaire de travail	35 heures
Effectif	18 salariés

Travail à effectuer : Calculez le montant de l'allègement du mois de janvier

2^{ème} cas

Salaire de base	2 500.00 €
Prime exceptionnelle	400.00 €
Durée hebdomadaire de travail	35 heures
Effectif	18 salariés

Travail à effectuer : Calculez le montant de l'allègement du mois de janvier

3^{ème} cas

Salaire de base de l'apprenti	918.92 €
Durée hebdomadaire de travail	35 heures
Effectif	18 salariés

Travail à effectuer : Calculez le montant de l'allègement du mois de janvier

4^{ème} cas

Salaire de base	1 650.00 €
Durée hebdomadaire de travail	24 heures
Effectif	18 salariés

Travail à effectuer : Calculez le montant de l'allègement du mois de janvier

5^{ème} cas

Salaire de base	2 050.00 €
Heures supplémentaires à 125%	15 heures
Heures supplémentaires à 150%	2 heures
Durée hebdomadaire de travail	35 heures
Effectif	18 salariés

Travail à effectuer : Calculez le montant de l'allègement du mois de janvier

6^{ème} cas

Salaire de base	1 400.00 €
Heures complémentaires à 110%	5 heures
Heures complémentaires à 125%	1 heures
Durée hebdomadaire de travail	25 heures
Effectif	18 salariés

Travail à effectuer : Calculez le montant de l'allègement du mois de janvier en utilisant une formule complète sans la décomposer en ses deux parties.

Commencez par le calcul du coefficient : = arrondi($(0.3234 \text{ ou } 3291/0.6) * (1.6 * \text{SMIC}/\text{BRUT}) - 1$);4)

puis de l'allègement = BRUT * Coefficient

Procédez ainsi pour les autres exercices

7^{ème} cas

Salaire de base	1 950.00 €
Jours ouvrés en janvier	22 jours
Durée du travail	7 heures / jour
Durée hebdomadaire de travail	35 heures
Effectif	14 salariés
Absence	21 heures

Travail à effectuer : Calculez le montant de l'allègement du mois de janvier

8^{ème} cas

Salaire de base	1 400.00 €
Absence	2 jours de 5 heures
Durée hebdomadaire de travail	25 heures
Effectif	18 salariés
Jours ouvrés du mois	22 jours

Travail à effectuer : Calculez le montant de l'allègement du mois de janvier

9^{ème} cas

Salaire de base	1 900.00 €
Durée hebdomadaire de travail	35 heures
Effectif	12 salariés
Prime exceptionnelle en février	500.00 €

Travail à effectuer : Calculez le montant de l'allègement des mois de janvier et février



La réduction générale de cotisations intitulée aussi loi FILLON

Exercices de niveau 2

10^{ème} cas

Salaire de base	1 900.00 €
Durée hebdomadaire de travail	35 heures
Effectif	11 salariés
Heures supplémentaires à 25% en février	27 heures
Heures supplémentaires à 50% en février	97 heures

Travail à effectuer : Calculez le montant de l'allègement des mois de janvier et février

11^{ème} cas

Salaire de base	2 200.00 €
Durée hebdomadaire de travail	35 heures
Effectif	102 salariés
Acompte sur 13 ^{ème} mois en juin	1 100.00 €

Travail à effectuer : Calculez le montant de l'allègement du mois de juin



La réduction générale de cotisations intitulée aussi loi FILLON

Exercices de niveau 3

12^{ème} cas

Salaire de base	2 000.00 €
Durée hebdomadaire de travail	35 heures
Effectif	102 salariés
Prime exceptionnelle en janvier	300.00 €
Absence en février	2 semaines
Heures supplémentaires en mars	12 h à 125%
Heures supplémentaires en avril	20 h à 125%
A compte sur 13 ^{ème} mois en juin	1 000.00 €

Travail à effectuer : Calculez le montant de l'allègement du mois de juin

13^{ème} cas

Salaire de base	2 000.00 €
Durée hebdomadaire de travail	35 heures
Effectif	102 salariés
Prime exceptionnelle en janvier	300.00 €
Absence en février	2 semaines
Heures supplémentaires en mars	12 h à 125%
Heures supplémentaires en avril	20 h à 125%
A compte sur 13 ^{ème} mois en juin	1 000.00 €
Prime en décembre	1 000.00 €

Travail à effectuer : Calculez le montant de l'allègement du mois de décembre